

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Nombre de
conseillers élus :
29

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
21

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 17 juin 2024

Sous la présidence de Madame Cécile DELATTRE, Maire

V – RESSOURCES HUMAINES

2024 – 105 (14) : Participation communale à la prévoyance des agents

Rapport au Conseil municipal :

Par délibération du 9 décembre 2019, le Conseil Municipal a fixé une participation financière aux agents en activité pour le risque prévoyance d'un montant unitaire de 23 € mensuel par agent.

En séance du 28 mai 2024, le Comité Social Territorial a émis un avis favorable pour la réévaluation de cette participation, à hauteur de 35 € mensuels, cela pour encourager plus largement encore les agents à souscrire à cette assurance.

Il est précisé que la participation financière de la collectivité :

- ne pourra dépasser le montant de la cotisation de l'agent,
- ne sera pas proratisée en fonction du temps de travail, conformément à la réglementation en vigueur,
- sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder une participation financière aux agents de la collectivité en activité pour le risque prévoyance d'un montant unitaire par agent de 35 € mensuel, selon les modalités telles que précisées ci-avant, à compter du 1^{er} juillet 2024.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le Maire

Cécile DELATTRE

Le Secrétaire,

Sofiane AIT IKHLEF



REÇU EN PREFECTURE

Le 24/06/2024

Application agréée E.legalite.com